

Séance extraordinaire du 28 mars 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce vingt-huitième jour du mois de mars deux mille treize à dix-huit heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry et Simon Théberge formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard, Ann Jeffrey et Michel Turner.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Danielle Bilodeau, greffière.

---

**CV-2013-02-30**

**Période de questions**

Deux personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

---

La mairesse exige que la proposition faisant l'objet du point 2.1 de l'avis de convocation de la présente séance soit divisée en deux propositions comme suit aux fins de son adoption.

---

### **CV-2013-02-31**

**Levée de l'option d'achat du lot 2 154 285 du cadastre du Québec (1135, boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald), acquisition de ce lot et financement afférent**

Réf. : [DEV-2013-044](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De lever l'option d'achat du lot 2 154 285 du cadastre du Québec, prise en considération en vertu de la résolution CV-2012-03-17, de transmettre l'avis écrit requis au plus tard le 31 mars 2013 et d'autoriser le directeur du Développement à signer tout document à cet effet.

D'acquérir le lot 2 154 285 du cadastre du Québec, sans garantie légale et aux autres conditions et modalités de l'option d'achat prévue au bail intervenu avec Société de portefeuille immobilier GE Canada le 10 mai 2012, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties.

De financer une partie de la dépense relative à cette acquisition et aux frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 1 217 700 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire.

De financer l'autre partie de la dépense relative à cette acquisition et aux frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 435 300 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-02-32**

**Abrogation de la résolution CV-2012-11-21 « Renonciation à la levée de l'option d'achat du lot 2 154 285 du cadastre du Québec (1135, boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald) »**

Réf. : [DEV-2013-044](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'abroger la résolution CV-2012-11-21 « Renonciation à la levée de l'option d'achat du lot 2 154 285 du cadastre du Québec (1135, boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald) ».

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-33**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

---

**CV-2013-02-34**

**Période de questions**

Personne ne prend la parole.

---

**CV-2013-02-35**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

À 18 heures 15, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Danielle Bilodeau, greffière

---